



CC de la Grande Vallée de la Marne (Siren : 245100615)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aÿ-Champagne
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/1992
Date d'effet	16/12/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Dominique LÉVÊQUE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Place Henri Martin
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51160 AY
Téléphone	03 26 56 95 20
Fax	
Courriel	cc.grande-vallee-de-la-marne@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-grande-vallee-marne.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	assainissement/eau

Population

Population totale regroupée	14 572
-----------------------------	--------

Densité moyenne 79,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Ambonnay (215100074)	983
51	Avenay-Val-d'Or (215100249)	1 001
51	Aÿ-Champagne (200055622)	5 288
51	Bouzy (215100736)	863
51	Champillon (215101114)	514
51	Dizy (215101940)	1 514
51	Fontaine-sur-Ay (215102385)	330
51	Germaine (215102476)	548
51	Hautvillers (215102682)	660
51	Mutigny (215103656)	203
51	Nanteuil-la-Forêt (215103664)	302
51	Saint-Imoges (215104522)	355
51	Tours-sur-Marne (215105347)	1 395
51	Val de Livre (200055739)	616

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau : création, gestion et entretien de réseaux d'alimentation en eau potable, production et distribution d'eau potable (AEP).</i>
- Assainissement collectif <i>-Assainissement : Création, gestion et entretien de réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) dans la limite des zones urbanisées des communes - Traitement des eaux usées et des effluents autres que domestiques Réalisation, suivi et révision des schémas de zonage d'assainissement communaux.</i>
- Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôle des installations nouvelles et existantes</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Déchets ménagers : collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Prise en charge de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et, à ce titre, participation en lieu et place des communes membres aux syndicats existants ou à venir y concourant</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>Création, gestion et entretien de réseaux d'eaux pluviales (EP) dans la limite des zones urbanisées des communes.</i>
- Autres actions environnementales <i>Zones de développement de l'énergie éolienne. Réalisation, suivi et révision des schémas de zonage d'assainissement communaux</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Création d'un centre intercommunal d'actions sociales (CIAS) pour la mise en œuvre d'intérêt communautaire. Sont d'intérêts communautaires : - l'aide sociale obligatoire ; - la polyvalence de secteur, hors ASE (aide sociale à l'enfance) et PMI (Protection Maternelle Infantile) , de la seule compétence du Conseil Général et en partenariat avec ses services ; - les aides et secours aux familles en difficulté ; - le suivi des bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et les actions en faveur de l'insertion, en complémentarité avec les services du Conseil Général ; - les mesures d'appui social individualisé (ASI) ; - le soutien au service de coordination gérontologique, géographiquement compétent, et aux actions menées en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (hors service d'aide à domicile) ; - le service de repas à domicile pour les personnes âgées ; - l'adhésion à toutes les instances intéressant l'aide aux familles de la communauté de communes - Emploi et insertion socioprofessionnelle au travers des instances publiques et associatives compétentes. - Participation aux structures de prévention de la délinquance et conduite d'actions en ce sens</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou équestre ainsi que de zones d'activité locales de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire: les Zones d'activité dont la collectivité est maître d'ouvrage. -Accompagnement de l'activité économique de proximité (artisanat, service, commerce) par le soutien aux projets considérés par la collectivité comme: -s'inscrivant dans une logique de développement durable, ou -Favorisant le maintien ou porteurs de création d'emplois, en priorité dans les activités tertiaires. - Amélioration des structures d'accueil et hébergement touristiques, en nombre et en qualité par un soutien conventionné. -Emploi et insertion socioprofessionnelle au travers des instances publiques et associatives compétentes.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>création, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs sous réserve des conditions cumulatives suivantes: présenter un intérêt communautaire; s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement, favoriser le rayonnement de la communauté de communes; contribuer à l'amélioration de l'accueil, de l'animation et de la diffusion culturelle et sportive du territoire intercommunal. Sont d'intérêt communautaire: la maison de la jeunesse et de la culture (MJC) d'Ay à l'exception des activités de centre de loisirs sans hébergement. La villa Bissinger. La piste d'athlétisme d'Ay. Les équipements restant à céder répondant aux critères susmentionnés. Travaux sur les églises appartenant aux communes; travaux de grosses réparations nécessaires à la sécurité et la solidité des édifices ainsi qu'à leur usage courant et travaux de remise en état s'y rattachant.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Participation ou organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives ou touristiques contribuant au rayonnement de la communauté de communes.</i>
- Activités sportives <i>Participation ou organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives ou touristiques contribuant au rayonnement de la communauté de communes</i>
Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - <i>Elaboration et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) "d'Epernay et de sa Région".</i>
- Schéma de secteur
- Constitution de réserves foncières - <i>Etudes et acquisitions de réserves foncières et mobilières en vue de la mise en oeuvre des compétences communautaires.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Etude et mise en place d'un service de transports collectifs ou adaptés desservant tout ou partie du territoire intercommunal.</i>
- Transport scolaire - <i>Prise en charge de la compétence transport scolaire et, à ce titre, participation en lieu et place des communes membres aux syndicats suivants: Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire d'Hautvillers S'agissant des syndicats à la carte tels le syndicat intercommunal scolaire de la vallée de la Livre: prise en charge de la compétence transports scolaires uniquement.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Création, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs sous réserve des conditions cumulatives suivantes: - présenter un intérêt communautaire, - s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement, - favoriser le rayonnement de la communauté de communes, - Contribuer à l'amélioration de l'accueil, de l'animation et de la diffusion culturelle et sportive du territoire intercommunal. Sont d'intérêt communautaire: - la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) d'Ay, à l'exception des activités de centres de loisirs sans hébergement, - la Villa Bissinger, - la piste d'athlétisme d'Ay, - les équipements restant à créer répondant aux critères sus-mentionnés. Travaux sur les églises appartenant aux communes. Participation ou organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives ou touristiques contribuant au rayonnement de la communauté de communes. Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques, sous réserve des conditions cumulatives suivantes: - présenter un intérêt communautaire, - s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement, - favoriser la fréquentation de la communauté de communes, - contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique de la communauté de communes. Sont d'intérêt communautaire: - l'Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers, - la halte nautique de Mareuil sur Ay, - l'aire de stationnement de camping-carde Mareuil-sur-Ay et celles à venir, - les équipements restant à créer répondant aux critères sus-mentionnés</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - <i>Contribution à la mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat et aux actions qui peuvent en découler, notamment en matière de logement social et de logement en faveur des personnes défavorisées..</i>
- Politique du logement social <i>La communauté de communes souhaite se doter de compétences relatives au logement et notamment au logement social.</i> - <i>Contribution à la mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat et aux actions qui peuvent en découler, notamment en matière de logement social.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>Etude des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)</i>
Infrastructures
- Eclairage public <i>Eclairage public: extension, gestion et entretien du réseau y compris fourniture et pose de mobilier urbain. maintenance et renouvellement des appareillages et des lampes. coût de distribution de l'énergie y compris mobilier urbain et illuminations diverses. Electricité: travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration et suivi d'une charte de Pays. Elaboration et révision du SCOT d'Epernay et sa région</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>SECOURS ET INCENDIE : - prise en charge des équipements et moyens de lutte contre l'incendie y compris par voie de participation et contingents.</i>

- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil inscrites au schéma départemental et situées sur le territoire de la communauté de communes. Soutien aux équipements et actions extérieurs à la communauté de communes, sous réserve qu'ils favorisent le bon fonctionnement des aires d'accueil communautaire.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion des maisons de services au public existantes à l'initiative des communes et celles à venir à l'initiative de la communauté de communes compatibles avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.</i>
- Autres <i>Travaux sur les Églises appartenant aux communes.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (200064392)		83 805
51	SM de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la montagne de Reims (255100075)	SM ouvert	343 592
51	SM des eaux de Bisseuil (SYMEB) (255102022)	SM fermé	4 530
51	SM d'aménagement du bassin de la Vesle (SIABAVE) (255100067)	SM fermé	543 421
51	SM du SCOT d'Épernay et sa région (255102352)	SM fermé	83 805
51	SM intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM) (255100984)	SM fermé	573 271
51	SM de la Marne Moyenne (200089548)	SM fermé	176 515
51	SM intercommunal scolaire du Val-de-Livre (255101438)	SM fermé	14 572
51	SM des transports d'Épernay et sa région (200090819)	SM fermé	62 640
51	SM de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	571 560

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)